



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 13 JUIN 2023
et publié le 14 JUIN 2023
Le directeur général adjoint des services

**Finances, achats publics
et système d'information
Commande publique**

Décision n° 2023-159

Objet : Signature d'un acte modificatif n°2 au marché public n°20TB03 « Location et entretien de vêtements de travail » pour la ville de Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1, L.2194-1 et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2020-22 en date du 31 janvier 2020, actant de la décision d'attribution et de la signature du marché public n° 20TB03 avec l'ESAT « Les robinsons », pour un montant maximum de 208 000 € HT (hors révision de prix) sur la durée du contrat, modifié en ce qui concerne sa date de commencement par acte modificatif n°1, décision n° 2020-132 prise en date du 15 juin 2020,

Considérant que les dénominations des parties n'ont pas été précisées dans l'acte ayant formalisé le marché public, dont le terme naturel est fixé au 3 août 2023,

DECIDE de signer un acte modificatif n° 2 au marché public, ayant pour objet d'acter la dénomination des parties en ajoutant un paragraphe à l'article 3 du cahier des charges valant acte d'engagement.

PRECISE que ledit acte modificatif prendra effet à compter de sa notification et sera applicable jusqu'au terme du marché public.

Fait à Sceaux, le 12 juin 2023



Philippe LAURENT